

Date limite d'inscription
10 septembre 2018

FICHE D'INSCRIPTION
Préparation au concours d'entrée en formation Infirmier
Site Bourges (18)
Octobre 2018 à mars 2019

Photo
d'identité

STAGIAIRE

Madame

Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable : E mail :

Date de naissance : Nationalité :

Niveau scolaire : Situation professionnelle :

Employeur : Secteur privé Secteur public

Adresse :

Code Postal : Ville : Téléphone :

COÛT

Module de formation de base (186 heures)

Montant **1 432,20 €**

Frais d'inscription non remboursables sauf non obtention du diplôme requis (baccalauréat) ou réussite au concours ou examen pour entrer en formation qualifiante, sur présentation du justificatif

Montant **40,00 €**

PAIEMENT

Merci de cocher la ou les case(s) correspondant à votre choix

Frais inscription (chèque de 40€)

A TITRE INDIVIDUEL

PAIEMENT COMPTANT (JOINDRE LE CHEQUE DE REGLEMENT DE 1 432,20 €)

PAIEMENT EN 3 FOIS SELON L'ECHEANCIER SUIVANT : (JOINDRE LES 3 CHEQUES SELON LES MONTANTS CI-DESSOUS)

01/11/2018

01/12/2018

01/01/2019

430,00 €

430,00 €

572,20 €

PAR L'EMPLOYEUR (nom et adresse)

PAR UN OPCA (Organisme Paritaire Collectif Agréé), lequel :

(DANS CES DEUX DERNIERS CAS, JOINDRE UNE ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE)

Je complète la fiche dans sa totalité et je joins le règlement (à l'ordre de l'IRFSS Centre Val de Loire) conformément aux modalités choisies

Je joins une copie de ma pièce d'identité en cours de validité, mon CV, une lettre de motivation à entrer en formation, une photocopie de mon dernier diplôme ou mon relevé de notes obtenues au baccalauréat, deux photos d'identité (dont une à coller à l'emplacement indiqué)

L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants est inférieur à 10.

Toute pièce manquante au présent bulletin d'inscription (dont le paiement) remettra en cause l'entrée en formation.

Si vous êtes salarié(e)

A Le

Signature et cachet de l'employeur

Sinon

A Le

Signature du stagiaire et des parents pour les mineurs